

Bureau du 25 février 2002

Décision n° B-2002-0438

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Quartier de Gerland - Assistance à maîtrise d'ouvrage - Marché à bons de commande - Appel d'offres restreint**

service : Délégation générale au développement urbain - Finances et administration

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 février 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Ce projet de décision présente une assistance à maîtrise d'ouvrage pour coordonner les opérations de développement du quartier de Gerland et son suivi assurée par l'intermédiaire d'un marché à bons de commande.

Le quartier de Gerland est un des projets forts du plan de mandat pour le développement de l'agglomération.

Les investissements engagés dans les périodes précédentes ont tracé la voie du développement de ce quartier et il convient aujourd'hui d'orienter l'action dans deux directions, pour un développement qui intègre l'ensemble des fonctions urbaines.

Il s'agit donc de :

- renforcer le développement économique : aujourd'hui Gerland, avec ses établissements de recherche et d'enseignement privés et publics ainsi que ses entreprises de haute technologie, constitue un bipôle visible à l'échelon national et international. Il convient dans les années à venir que soit renforcée cette spécificité et ce, en liaison avec les autres sites de biotechnologie de l'agglomération (la Doua, la Buire, Porte des Alpes, etc.). En outre, le tissu économique de PME-PMI de Gerland est également un atout important qui mérite et nécessite des actions permettant sa confortation ;
- développer les quartiers d'habitation en accompagnant la construction de logements avec les commerces et les équipements qui font actuellement défaut. L'objectif, à terme, étant de créer de nouveaux centres de quartier dans cet espace de près de 700 hectares.

Ces orientations s'articulent au sein d'un projet urbain recouvrant l'ensemble du territoire de Gerland, afin de donner toute la cohérence aux actions qui seront mises en œuvre ; cette cohérence s'inscrit également dans un contexte plus large, englobant le Confluent et plus généralement la Porte Sud de l'agglomération.

Une mission territoriale est chargée de coordonner la mise en œuvre des premières phases de ce projet urbain qui va mobiliser les collectivités et les partenaires privés.

Un ensemble d'opérations complexes a été identifié, mettant en présence de nombreuses maîtrises d'ouvrage, qu'il convient de coordonner avec un suivi permanent, nécessitant la réalisation d'outils de synthèse et de pilotage.

La Communauté urbaine souhaite faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage, dont le rôle serait :

- l'assistance à la programmation d'opérations,
- l'animation de réunions techniques de coordination des maîtrises d'ouvrage,
- la réalisation d'un outil détaillé de suivi des opérations grâce à des plannings recouvrant l'ensemble des opérations toutes maîtrises d'ouvrage confondues, ceux-ci ayant pour but de déceler rapidement les dysfonctionnements relatifs aux délais et aux coûts et de proposer les corrections nécessaires.

Ces études font l'objet du présent marché.

Il est proposé de retenir la procédure d'appel d'offres restreint avec publicité européenne, conformément aux articles 33, 39, 40 et 61 à 65 du code des marchés publics.

La forme du marché serait celle d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 72-I du code des marchés publics.

Le marché serait conclu à compter de la date de notification jusqu'au 31 décembre de la même année, il pourrait être reconduit expressément trois fois. La durée du marché serait de trois ans maximum.

Les montants minimum et maximum du marché sont compris :

- pour la durée totale du marché, entre 89 700 € TTC et 310 960 € TTC,
- de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2002, entre 11 960 € TTC et 47 840 € TTC,
- du 1er janvier 2003 jusqu'au 31 décembre 2003, entre 29 900 € TTC et 101 660 € TTC,
- du 1er janvier 2004 jusqu'au 31 décembre 2004, entre 29 900 € TTC et 101 660 € TTC,
- du 1er janvier 2005 jusqu'à la date anniversaire du marché, entre 17 940 € TTC et 59 800 € TTC.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné son accord pour l'initialisation de la procédure de ce marché le 13 février 2002 ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 33, 39, 40, 61 à 65 et 72-I du code des marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - **Accepte** :

a) - que les prestations visées ci-dessus soient traitées dans le cadre d'un marché à bons de commande pour la désignation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le secteur de Gerland à Lyon 7°, conformément à l'article 72-I du code des marchés publics,

b) - de procéder pour son attribution par voie d'appel d'offres restreint avec publicité européenne du fait du montant estimé sur la durée totale du marché et ce, conformément aux articles 33, 39, 40 et 61 à 65 du code des marchés publics.

2° - **Autorise** monsieur le président à signer le marché ainsi que tous les actes contractuels s'y référant dans la limite des crédits budgétaires affectés annuellement.

3° - **Les dépenses** correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 2002 et suivants - compte 622 800 - fonction 820.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,